Madame, Monsieur,

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Rozeille a délégué à Suez Eau France, à compter du 1er janvier 2023, la gestion du service public de l'eau potable de l'ensemble de son territoire.

Vous trouverez ci-joint le nouveau règlement du service. Ce document définit les droits et obligations de chacune des parties. Il annule et remplace le précédent.

Le nouveau contrat prévoit désormais une seule facturation par an, en juillet de chaque année, basée sur une consommation relevée.
Vous ne recevrez plus par conséquent de facture d'estimation en début d'année.

La prochaine facture sera donc émise en juillet 2023 et son montant sera calculé sur une **année complète, de consommation et d'abonnement**.

Pour vous éviter de faire face à une dépense trop élevée à cette date, vous pouvez, si ce n'est pas encore fait, échelonner vos paiements en choisissant dès maintenant **la mensualisation** :

- directement et à tout moment via le site internet « Tout Sur Mon Eau » à l'adresse suivante www.toutsurmoneau.fr ou
- par téléphone en appelant un téléconseiller au 0 977 408 408 ; du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h ou
- à l'accueil de Bellegarde-en-Marche, 11 Rue des Bouquets, ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi), téléphone 05 55 67 32 16.

En cas d'urgence technique, vous pouvez joindre SUEZ Eau France, tous les jours, 24h/24 en composant le 0 977 408 117.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos très sincères salutations.

Franck BERNET
Directeur d'Agence

Jean-Jacques BIGOURET
Président du Syndicat